



## REGLEMENT DU CHALLENGE « Program'Ton Drone »

## Table des matières

<b>Art 1. Société organisatrice</b> .....	3
<b>Art 2. Le Challenge</b> .....	3
<b>Art 3. Planning du Challenge «Program'ton Drone»</b> .....	3
<b>Art 4. Epreuves du Challenge «Program'ton Drone» :</b> .....	4
<b>Art 5. Evaluation et classement des équipes</b> .....	6
<b>Art 6. Equipement et Financement</b> .....	7
<b>Art 7. Conditions de participation</b> .....	7
<b>Art 8. Modalités de participation</b> .....	7
<b>Art 9. Durée de l'opération</b> .....	7
<b>Art 10. Composition du jury</b> .....	7
<b>Art 11. Dotations</b> .....	8
<b>Art 12. Contestation du jeu – Règlement des litiges</b> .....	8
<b>Art 13. Exploitation de l'image du gagnant</b> .....	8
<b>Art 14. Protection des données à caractère personnel</b> .....	9
<b>Art 15. Modalités de modification du challenge</b> .....	9
<b>Art 16. Propriété intellectuelle &amp; industrielle</b> .....	9
<b>Art 17. Acceptation du règlement</b> .....	9



## Art 1. Sociétés organisatrices

Normandie AeroEspace (NAE) dont le siège social est situé à Saint-Etienne-Du-Rouvray, Technopole du Madrillet – 745 Avenue de l'Université – Bâtiment CRIANN – 76 800 Saint Etienne du Rouvray – organise de septembre 2023 à juin 2024 le « Challenge «Program'ton Drone» : l'Aéronautique du futur en Normandie ». Le présent règlement définit les règles juridiques applicables **pour le challenge « Program'Ton Drone »**.

Ce challenge est organisé en partenariat avec le **CIDN (Centre d'Innovations Drones en Normandie) & le CMQ-IMN (Campus des Métiers et des Qualifications - Industries de la Mobilité Normandie)**.



## Art 2. Le Challenge

L'ambition du challenge est de développer l'excellence technologique pour relever les enjeux de demain. Cela se traduit au travers de 3 ambitions :

- Mieux appréhender les enjeux technologiques de nos secteurs
- Transmettre la passion des sciences technologiques
- Faciliter le développement de solutions toujours plus innovantes

Le Challenge « Program'ton Drone » cible plus particulièrement les **collégiens, lycéens**.

Il a pour objectif de sensibiliser les participants à l'utilisation du drone, au monde aéronautique et de l'industrie (métiers / technologies). Durant ce challenge les participants s'approprient les bases de la programmation (scratch, python etc.) sur un drone type « Tello EDU » (et non « Tello RYZE »).

## Art 3. Planning du Challenge «Program'ton Drone»

Le challenge se déroulera en 4 étapes :

### Etape 1 : Inscris-toi ! - 1 septembre 2023 – 20 octobre 2023

Composez une équipe de 1 à 3 élèves maximum. Le nombre d'équipe n'est pas limité par l'établissement.

Un encadrant d'une des équipes se porte référent durant tout le challenge auprès de NAE et du CMQ IMN. NAE assurera le suivi du challenge sur la plateforme : <http://plateforme-nae.agorize.com/challengeprogramtondrone>.

### Etape 2 : Viens en apprendre plus sur les technologies et les métiers de l'aéronautique : 20 octobre 2023 - 15 mars 2024

L'équipe aura deux questionnaires très simples à compléter sur le site de la plateforme du challenge :

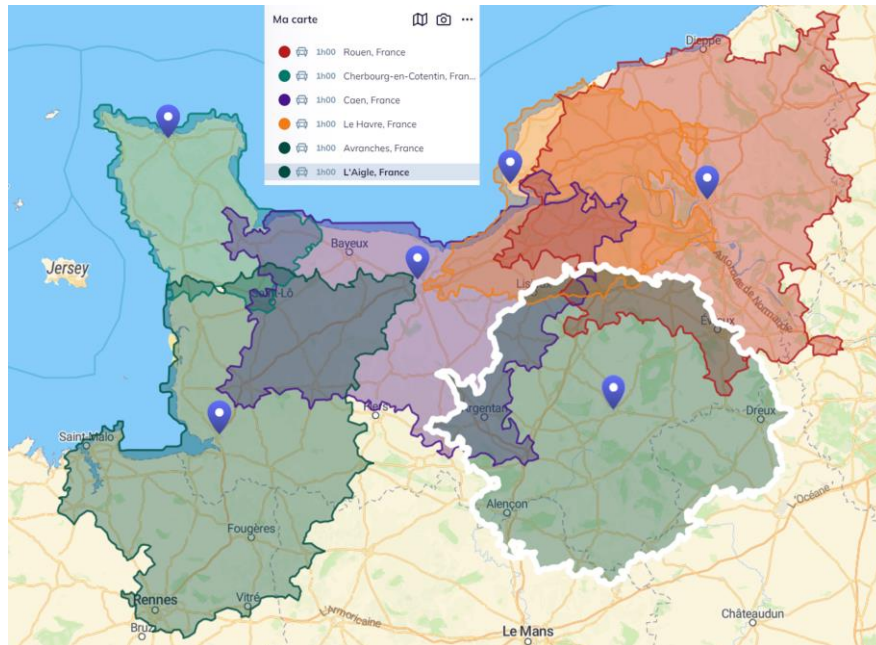
- les technologies de l'aéronautique et les drones
- les phases de conception d'un avion et les métiers de l'aéronautique

### Etape 3 : Représente ton école aux journées de sélections : entre le 25 mars 2023 et le 5 avril 2024

4 Epreuves seront à réaliser (voir article 4)



Pour vous faciliter l'accès au Challenge, 6 journées de sélection sont prévues et réparties en 6 lieux de la Normandie.



*Ces lieux sont précisés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés en fonction du nombre de participations.*

*Le transport jusqu'aux lieux de sélection est à la charge de l'établissement*

Le Challenge «Program'ton Drone» se déroulera en intérieur.

**Etape 4 : Finale du challenge "Program'ton drone" – 17 avril 2024**

4 Epreuves seront à réaliser (voir article 4)

*Le lieu de rencontre sera communiqué durant le lancement du challenge*

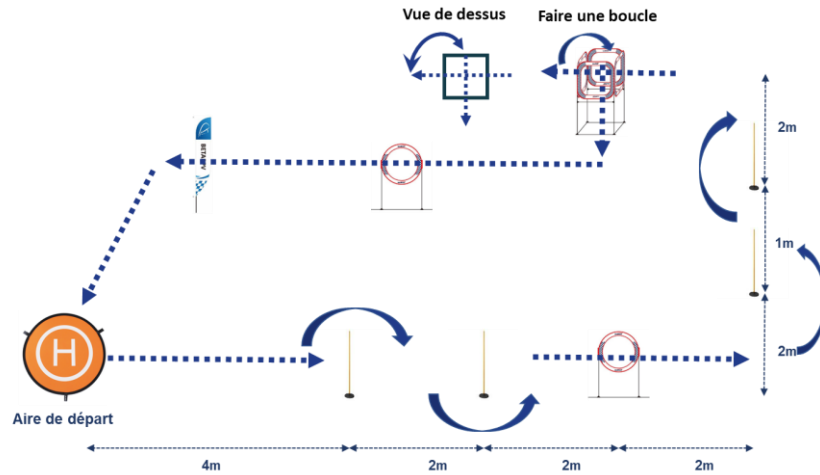
*Le transport jusqu'aux lieux de la finale est à la charge de l'établissement*

Le Challenge «Program'ton Drone» se déroulera en intérieur.

## **Art 4. Epreuves du Challenge «Program'ton Drone» :**

Lors des phases de sélection (étape 3) et finale (étape 4), les équipes devront réaliser les 4 épreuves suivantes :

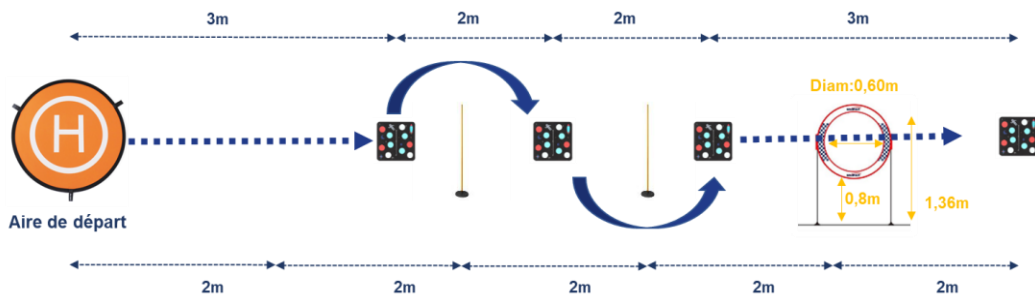
- **EPREUVE 1 : Une course de rapidité**  
Un parcours est prédéfini. L'équipe dispose de 2 essais pour réaliser l'épreuve dans une limite de 5 min. L'objectif est de réaliser le parcours le plus vite possible.



Le pilote se trouve sur la zone aire de départ, un copilote est autorisé sur le circuit pour donner des indications

- **EPREUVE 2 : Une course de rapidité en vol semi-autonome (avec mission pad) ou en autonomie (sans mission pad)**

Un parcours est prédéfini. L'équipe dispose de 2 essais pour réaliser l'épreuve dans une limite de 5 min. L'objectif est de programmer le drone (Scratch ou Python) pour réaliser le parcours le plus vite possible utilisant **les « Mission pad » ou non**



Les mission pad sont à placer par l'encadrant aux endroits prévus (marquage au sol)

Le pilote est basé sur la zone aire de départ

- **EPREUVE 3 : Lecture de QR Code avec le drone**

Des QR codes disposés sur un petit parcours (simple) seront à déchiffrer pour répondre à des questions choisies dans celles posées dans les phases précédentes. Toute l'équipe peut répondre aux questions. Vous aurez un temps de 5min pour réaliser cette épreuve : lire les QR Code, et répondre à la question Oralement.



## Consignes pour les épreuves 1 2 3 :

Pour la réalisation de ce Challenge «Program'ton Drone», chaque équipe sera soumise aux règles suivantes :

- **Temps limité :**
  - 5 min pour les épreuves 1 et 3,
- **Pilotage :** 1 pilote maximum par équipe (le pilote peut changer pour chaque épreuve)
- **Copilote :** autorisé dans l'épreuve 1
- **Equipe :** Maximum 3pers. / équipe
- **Tentative :** Nombre d'essais limité à 2/épreuve

## EPREUVE 4 : Pitch ton drone

- en 5 min l'équipe devra réaliser une présentation devant un jury

## Art 5. Evaluation et classement des équipes

Un classement au nombre de point par équipe sera établi après calcul et validation par le jury. **L'équipe qui obtiendra le plus de points sera déclarée gagnante.**

Chaque équipe se verra évaluer suivant la grille suivante.

### EPREUVE 1 : COURSE DE RAPIDITE

- +1 point par obstacle franchi,
- Si l'équipe termine le parcours, le temps donnera des points supplémentaires.

### EPREUVE 2 : VOL SEMI-AUTONOME ou AUTONOME

- +1 point par obstacle franchi,
- +4 si l'équipe a fait le parcours sans **Mission Pad** (+3 si l'équipe a 1 Mission Pad, +2 si l'équipe a 2 Mission Pad ...),
- Si l'équipe termine le parcours, le temps donnera des points supplémentaires.

### EPREUVE 3 : LECTURE DE QRcode

- +2 points par lecture de la question sur le QR code **avec le drone**, 0 point si lecture avec un autre appareil,
- +2 points par réponse correcte à la question sur le QR code

### EPREUVE 4 : PITCH TON DRONE

EQUIPE		Barème	
		unitaire	total
Présentation de l'équipe	présentation de chacun des membres (3 ou 0)	3	5
	originalité de l'équipe (2 ou 0)	2	
Présentation du projet	exposé oral (posture, regard, volume de voix) avec le jury	6	15
	l'exposé est structuré (introduction / conclusion)	4	
	Qualité des supports	5	
Question 1	Comment fonctionne un drone? Quels sont les composants principaux?	5	5
Question 2	Pour vous qu'est-ce que les structures NAE – CIDN – CMQ-IMN? <i>Décrit en 3 mots clés chaque partenaire</i>	5	5

## Art 6. Equipement et Financement

Les équipes qui concourront au challenge « Program'ton drone » devront s'équiper à minima d'un drone type TELLO EDU.

Afin de faciliter l'accès au challenge et après validation de l'accord d'engagement, l'établissement bénéficiera d'un cofinancement d'un drone type TELLO EDU d'une valeur de 159€ HT à hauteur de 75%. L'établissement implanté en Normandie s'engage à financer les 25% restant, soit la valeur de 39.75€.

La non-participation aux différentes phases entraînera un remboursement des 75%, soit la valeur de 119.25€ HT à NAE.

Le co-financement s'applique pour 1 drone type TELLO EDU par établissement normand dans la limite du budget disponible.

**Chaque drone supplémentaire est à la charge de l'établissement.**

NAE se propose d'acheter les drones types TELLO EDU pour les établissements suite à la signature de l'acte d'engagement, et rédigera une facturation en fonction du nombre de drones inscrits.

## Art 7. Conditions de participation

Ce challenge s'adresse principalement aux élèves qui devront, à minima, respecter les conditions suivantes :

- Composer une (ou plusieurs) équipe(s) de 1 à 3 élèves au maximum,
- S'engager à participer à l'ensemble des phases et épreuves du Challenge «Program'ton Drone»

Cet engagement est garanti par le chef d'établissement engageant les équipes à ce challenge.

## Art 8. Modalités de participation

Toute personne remplissant les conditions fixées à l'article 3 de ce règlement, et souhaitant participer au challenge, est invitée à suivre la procédure définie ci-après :

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023, les équipes candidates sont invitées à se connecter sur le site du challenge : <http://plateforme-nae.agorize.com/challengeprogramtondrone> et à s'inscrire en ligne.

Une inscription est valide lorsque la candidature en ligne est complète et lorsque l'acte d'engagement est signé par le chef d'établissement.

## Art 9. Durée de l'opération

Le challenge se déroulera de septembre 2023 à juin 2024.

NAE et CMQ IMN se réservent le droit de proroger sa durée ou de mettre fin prématurément à son déroulement sans préavis ni justification, quelle que soit la raison de cette décision et formaliseront, le cas échéant, sa décision par une information mail à l'ensemble des candidats.

## Art 10. Composition du jury

L'évaluation des épreuves sera réalisée par un jury constitué de :

- Représentant des partenaires industriels du Challenge «Program'ton Drone»
- Représentant de NAE et CMQ IMN
- Journalistes
- D'experts drones

La composition du jury pourra être modifiée par NAE.

Aucun recours ne pourra être demandé concernant la constitution ou la décision du jury.  
Les délibérés du jury sont confidentiels et ne seront pas communiqués aux participants.

## Art 11. Dotations

La valeur des prix peut être modifiée en fonction du budget disponible

### Dotation « Program'ton Drone »

- 1ère place :
  - 1 trophée
  - 1 médaille par candidat
  - 1 prix d'une valeur de 300€
- 2<sup>ème</sup> place
  - 1 trophée
  - 1 médaille par candidat
  - 1 prix d'une valeur de 150€
- 3<sup>ème</sup> place
  - 1 trophée
  - 1 médaille par candidat
  - 1 prix d'une valeur de 75€

### Pour tous les participants :

- Goodies NAE et CMQ IMN

## Art 12. Contestation du jeu – Règlement des litiges

Toute contestation ou réclamation devra être formulée par lettre simple avec AR adressée à NAE, organisatrice de ce challenge.

*M. Loïc ROUSSEAU  
745 avenue de l'université, Bâtiment CRIANN,  
76800 Saint-Etienne du Rouvray*

Cette lettre devra indiquer la date précise de participation au jeu, les coordonnées complètes du participant et le motif exact de la contestation. Aucun autre mode de contestation ou de réclamation ne sera pris en compte.

## Art 13. Exploitation de l'image du gagnant

De par leur simple participation, les participants autorisent de plein droit NAE et CMQ IMN à diffuser les photographies tant en interne qu'en externe à des fins promotionnelles ou purement informatives.



## Art 14. Protection des données à caractère personnel

Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou même de radiation des informations le concernant, qu'il peut exercer sur simple demande écrite sur papier libre à NAE, seule destinataire de ces informations.

Dans le cadre de la mise en place du règlement général sur la protection des données par la Commission Européenne, Normandie AeroEspace s'engage à protéger vos données personnelles en sa possession. Ces données sont votre nom, prénom, adresse e-mail, numéro de téléphone et votre fonction dans votre société ou votre statut dans votre école. Nous nous engageons à ne pas utiliser ses informations à d'autres fins que pour notre activité.

Conformément à la loi "Informatique et libertés", vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données afin de les rectifier ou demander leur suppression en envoyant un mail à [administration@nae.fr](mailto:administration@nae.fr).

## Art 15. Modalités de modification du challenge

NAE et CMQ IMN se réservent le droit de modifier, prolonger, suspendre ou annuler le challenge sans préavis.

Leur responsabilité ne pourra alors en aucun cas être engagée et aucun dédommagement ne pourra être demandé par les participants.

Des modifications de ce règlement peuvent éventuellement être publiées.

## Art 16. Propriété intellectuelle & industrielle

La confidentialité des informations contenues dans les dossiers transmis n'est pas garantie.

Les participants s'engagent à faire connaître aux organisateurs les droits de propriété intellectuelle qu'ils détiennent et opposables à l'exploitation des travaux réalisés dans le cadre du présent challenge afin de répondre à l'un des défis.

Toutes les informations ou éléments techniques détenus par les participants et ne faisant pas l'objet de droits de propriété intellectuelle dûment déclarés appartiennent au domaine public.

Développements logiciels : les candidats conservent la pleine propriété des droits de propriété intellectuelle portant sur les logiciels développés dans le cadre du challenge, ainsi que l'exclusivité de l'exploitation commerciale.

De par leur simple participation, les participants autorisent NAE et CMQ IMN à diffuser les différents résultats des projets sans aucune contestation possible.

## Art 17. Acceptation du règlement

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation entière et sans réserve du règlement.

Toute contestation relative à l'interprétation et/ou à l'application du règlement, relève de l'arbitrage de NAE. Le règlement est consultable et imprimable depuis le site. Le règlement est adressé à tous les participants sur simple demande écrite envoyée à l'adresse suivante : [rh@nae.fr](mailto:rh@nae.fr)

## ENGAGEMENT DE L'ETABLISSEMENT : Challenge «Program'ton Drone» « Program'ton Drone »

L'établissement ..... , localisé à (ville) ..... et  
représenté par le (la) chef(fe) d'établissement ..... , s'engage par le biais de ce  
règlement à participer à l'ensemble des phases du Challenge « Program'ton Drone » 2023 2024 explicitées  
dans l'article 3.

Comme stipulé dans l'article 6, cet engagement permet à l'établissement implanté en Normandie de recevoir  
un cofinancement d'un drone type TELLO EDU d'une valeur de 159€ HT à hauteur de 75%. L'établissement  
implanté en Normandie s'engage à financer les 25% restant, soit la valeur de 39.75€.

La non-participation aux différentes phases entraînera un remboursement des 75%, soit la valeur de 119.25€  
HT à NAE.

Nombre d'équipes participantes : .....

Nombre total de drones demandé : .....

Nom et prénom de l'encadrant référent de l'établissement (encadrant qui sera enregistré sur la plateforme  
<http://plateforme-nae.agorize.com/challengeprogramtondrone> ):

.....

Montant de l'engagement :

1<sup>er</sup> drone type TELLO EDU co-financé : 39.75€ HT  
..... drones types TELLO EDU supplémentaires : .....x 159€HT = .....

Montant total : 39.75€ + ..... x 159€ = .....HT

Confirmons avoir pris connaissance du règlement du Challenge «Program'ton Drone» (9 pages) et accepte ses  
conditions.

Fait à ..... Le ..... /..... /.....

En 1 exemplaire pour NAE et CMQ IMN

*Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »*